

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2026-126
Code matière : 8.3

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-O-O-O-O-O-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de Vabres l'Abbaye

-O-O-O-O-O-

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

Arrêté n° 2026-126 du 31 juillet 2026

Objet : Arrêté temporaire pour travaux
RD999 – Avenue de la Salse

- VU l'article 25 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R 411-8 ;
- VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
- VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Signalisation temporaire - Livre 1 - 8ème partie ;
- VU la demande présentée par l'entreprise Sévigné TP, domiciliée La Borie Sèche 12520 Aguessac
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation;
- SUR PROPOSITION du Maire.

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 31 août 2026 au 16 octobre 2026 inclus, la réglementation de la circulation avenue de la Salse à Vabres l'abbaye est modifiée pour permettre des travaux de marquage au sol et de plantations.

La circulation est modifiée comme suit :

- Un alternat ponctuel par feux tricolores, si nécessaire.
- Le stationnement des véhicules, autres que ceux indispensables à la réalisation des travaux, est interdit sur le chantier, rue de la Salse, de 9h00 à 19h00.
- Une interdiction de dépasser est instaurée sur le chantier.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux, sous sa responsabilité, par l'entreprise chargée des travaux.

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2026-126
Code matière : 8.3

Article 3 :

Le Maire,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à
l'entreprise chargée des travaux.

Fait à MAIRIE VABRES-L'ABBAYE, le 31 juillet 2026
Le Maire, Frédéric ARTIS

